

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 21

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

OBJET

Politique publique "Environnement, Développement Durable, Energies
Renouvelables et Agenda 21" - 3ème répartition - Subventions aux associations

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Direction de L'environnement - Service Stratégies Environnementales des
Territoires
0413316456**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique « Environnement, Développement Durable, Energies renouvelables et Agenda 21 », pour l'année 2016.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette troisième répartition, le Conseil Départemental a été saisi de nouvelles demandes de subventions **au titre de l'environnement, des animaux, du développement durable et de l'énergie**. C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes suivantes.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

1. Subvention de Fonctionnement

Pour cette troisième répartition, ce sont 25 demandes de subventions déposées par 21 associations implantées sur les territoires des communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Marseille, Les-Saintes-Maries-de-la-Mer, Gignac-la-Nerthe, Arles, Fontvieille, Le Rove, La Ciotat, La Destrousse, Mouriès, Lievin, Aubagne et Saint-Cyr-Les-Lecques.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe 1 du rapport, ainsi que le rappel des subventions accordées en 2015, s'élève à 319 692 €.

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **196 050 €**, dont vous trouverez le détail en annexe 1 du rapport.

Parmi ces demandes, l'association « groupe chiroptères de Provence », située sur St Paul sur Ubaye, sollicite une aide d'un montant de 56 610 €, pour deux projets réalisés sur le site de St Pons, à Gémenos. Le premier ayant pour but de rechercher, suivre et évaluer les besoins des gîtes dans le but de créer un atlas et le deuxième visant surtout à cartographier les habitats, les routes de vol et les aires de chasse.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de **56 610 €**

2. Subvention d'Investissement

- L'association « Une ruche dans mon jardin » (n°877), située à Marseille (13004), sollicite une aide d'un montant de 1 600 €, pour l'installation d'un rucher, dont vous trouverez le détail en annexe 2 du rapport.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer une aide de **1 600 €** correspondant à 76,08% de la dépense subventionnable s'élevant à 2 103 € TTC.

- L'association « Société Nationale de Protection de la Nature et d'Acclimatation de France » (n°818), située en Arles, sollicite une aide d'un montant de 19 960 €, pour divers travaux sur les bâtiments et les marais, dont vous trouverez le détail en annexe 2 du rapport.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer une aide de **19 960 €** correspondant à 22,44% de la dépense subventionnable s'élevant à 88 920 € TTC.

- L'association « Les amis du Marais du Vigueirat », située en Arles, sollicite une aide d'un montant de 41 386 €, pour l'aménagement d'un observatoire scolaire, dont vous trouverez le détail en annexe 2 du rapport.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer une aide de **41 386 €** correspondant à 40% de la dépense subventionnable s'élevant à 103 465 € TTC.

- L'association « Chemin Faisan », située à Mouriès, sollicite une aide d'un montant de 2 500 €, pour le renouvellement du parc informatique de l'association, dont vous trouverez le détail en annexe 2 du rapport.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer une aide de **2 500 €** correspondant à 87% de la dépense subventionnable s'élevant à 2 882,40 € TTC.

- L'association « ligue pour la protection des tortues », située à la Destrousse, sollicite une aide d'un montant de 3 900 €, pour l'amélioration de refuge, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer une aide de **3 900 €** correspondant à 79,95% de la dépense subventionnable s'élevant à 4878 € TTC.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'avis favorable, les dépenses seront prélevées sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
22013	1012664	FONCTIONNEMENT	65 - 738 6574	139 440 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, exercice 2016

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10186	A définir	FONCTIONNEMENT	65- 738 - 6574	56 610 €

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10624	1012631	INVESTISSEMENT	204 - 738 20421	65 446 €
10624	1012631	INVESTISSEMENT	204 - 738 20421	3 900 €

PROPOSITIONS

Compte tenu de ces précisions, il vous est demandé :

- de vous prononcer sur l'octroi aux associations, figurant en annexe du rapport, d'un montant global de subventions de **196 050 €** en fonctionnement et de **69 346 €** en investissement.
- de m'autoriser à signer une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet, pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23.000 €.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'Agenda 21, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL